

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 23 mai 2011

L'an deux mille onze, le vingt-trois mai, le Conseil de la Communauté de Communes du Sauveterrois s'est réuni à la salle des fêtes de St Martin de Lerm, sur convocation de Monsieur Yves d'Amécourt, Président.

Présents : *Christiane FOUILHAC, Serge RIZETTO (Castelviel), Patrick MAUMY, Christiane DULONG (Daubèze), Didier LAMOUREUX, Annie POSSAMAI (Gornac), Bruno LIMOUZIN, Denis MODET (Mourens), Serge DURU, (Saint Brice), Bernard REBILLOU, Jean GOUDIN (Saint Félix de Foncaude), Francis LAPEYRE, Chantal DALLA LONGA (Saint Hilaire du Bois), André GOUACHE (Saint Martin du Puy), Nicole BONNAMY, Henri HONEGGER (Saint Sulpice de Pommiers), Yves d'AMÉCOURT, Jean Paul SOUAN, Claude LUMEAU, Luc HERAULT (Sauveterre de Guyenne), Philippe BRY, Denis MARNIESSE (Caumont), Jean-Marie VIAUD, Sylviane LANGEL (Mauriac), Daniel BARBE, Florent MAYET, Daniel PALUDETTO (Blasimon), Jean Paul POUJON, Emmanuel BATAILLE (Saint Martin de Lerm), Anne BLONDEL, Claudette BIDOUSE (Coirac).*

Excusé ayant donné pouvoir : Eric TINTURIER pv à Serge DURU.

Excusés : Martine LOPEZ (Saint Martin du Puy), Gilles BUSSAC (Sauveterre de Guyenne), Yves RAYNE, Bernadette BOGET (Cleyrac), Catherine DAKIR (Coirac).

Auditeurs libres : Philippe PAGOTTO (Caumont), David BONNEFIN (Blasimon), Robert GERY, Marcel GOUY, Jacques RADIUS, Raymond SOUBERBIELLE, Nicole DAROQUY, Christelle CARLEY (Saint Martin de Lerm), Francis PEYRE, Rosy LUIZ (Saint Martin du Puy), Jean Claude BERNEDE (Coirac).

Le Conseil est accueilli par le Maire de la Commune et son Conseil Municipal.

L'appel est réalisé, une feuille de présence circule pour inscrire les personnes présentes en tant qu'auditeurs libres.

Mme Laure Chevalard est excusée.

Monsieur le Président demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir lui indiquer s'il y a des commentaires à apporter au dernier compte-rendu de la réunion.

Aucune modification n'est apportée, le compte rendu est ensuite adopté à l'unanimité.

Christelle Carley est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de rajouter à l'ordre du jour, la validation de la charte signalétique. Il rappelle que la charte doit être validée par l'ensemble des Communes membres.

Ce point est rajouté à l'ordre du jour à l'unanimité.

Messieurs Daniel Fénélon, Président de l'USTOM, Emile Bouscary, Président de l'USERCTOM et Francis Capafons, Maire de Pessac sur Dordogne ont été invités à présenter la redevance incitative.

- **Pourquoi votre syndicat doit adopter la redevance incitative ?**

Il est rappelé que le passage à la redevance incitative est une obligation légale inscrite au grenelle de l'environnement et fait partie du plan départemental de prévention de réduction des déchets. Toutes les collectivités compétentes devront donc développer un volet « incitatif » dans leur programme local de prévention de réduction des déchets.

- **Qu'est-ce que la redevance incitative ?**

La redevance incitative est un mode de collecte et de facturation plus juste et qui incite au tri en amont.

Aujourd'hui, nous payons une taxe d'enlèvement des ordures (TEOM) calculée en fonction de notre surface habitable (bases d'imposition), ce qui ne reflète pas vraiment l'utilisation réelle du service.

- **Quelles sont les étapes de la mise en place ?**

Cette année, seront réalisés l'enquête et un programme d'informations auprès des 33 000 foyers. Puis, l'année 2012 sera une année blanche, l'année test. Celle-ci permettra d'affiner au mieux le fichier et de comprendre les besoins des usagers. Ceux-ci paieront encore une TEOM, mais recevront des factures « blanches » afin qu'ils se rendent compte de l'impact incitatif et puissent influencer sur leur facture.

Lors de la prochaine Assemblée Générale du syndicat, il est prévu de délibérer sur la mise en place de la redevance incitative qui sera effective à compter de l'année 2013.

M. Fénélon signale qu'au-delà de l'année prochaine, l'ADEME ne pourra plus participer.

Après plusieurs interrogations, M. Fénélon informe qu'il sera possible de se procurer des sacs prépayés pour les déchets des salles communales ou pour les usagers pour une utilisation ponctuelle.

Suivant l'étude, la mise en place de la redevance incitative générerait tout de même une baisse de 40 % des déchets. L'engagement est qu'en 2016, le coût collectif ne soit pas plus cher que cette année.

Pour exemple, le coût a été évalué à 142 € /an environ pour 3 personnes.

La facture sera envoyée directement par la trésorerie (au nom de la cdc) avec :

- une part fixe correspondant à l'utilisation du service, la mise à disposition des containers pucés, et 12 levées.
- Une part variable, correspondant aux levées de poubelles supplémentaires dans l'année.

Après un débat d'environ 1 heure entre l'assemblée et les responsables de l'USTOM, Monsieur le Président demande l'avis parmi les délégués élus à l'USERCTOM présents ; il en résulte un avis favorable pour la mise en place de la redevance incitative (moins deux abstentions).

DOSSIERS ANAH – Propriétaires bailleurs

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes par délibération en date du 30 mars 2009 a mis en place un fonds d'intervention de 2,5 % pour les dossiers de logements conventionnés dans le cadre d'une OPAH.

Deux dossiers, tous les deux propriétaires bailleurs, ont été validés par l'ANAH, le montant demandé à la collectivité s'élève pour chacun d'entre eux à :

- Mme Sahunet Gisèle de Daubèze 1405 € (fond énergie)
- M. Marionneau Mickaël de Sauveterre 860 € (fond énergie)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide

- de réserver la somme de 2 265 € représentant la subvention attribuée
- de verser à chacun la somme attendue.

ATTRIBUTIONS SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANIMATIONS 2011

Nicole Bonnamy présente les subventions allouées aux animations du territoire proposées par la commission. Le bureau a corrigé certaines propositions de la commission.

Le Président rappelle que la collectivité ne peut verser les subventions qu'après présentation par l'association :

- du rapport moral,
- du rapport financier
- d'une attestation d'assurance.

subventions manifestations culturelle économique et/ou touristique 2011

ASSOCIATION	Manifestation	mairie	Total	2011	
			dépenses	demande	décision commission
COMITE D'ANIMATION CULTURELLE	FETE DES VINS	13000	61000,00	6000	5000
	Médiévales Sauveterre	4500		500	500
TOTAL		17500		6500	5500
AMIS DE LA BASTIDE	FESTIVAL MUSIQUE BAROQUE	4850	24656,00	3 000	3000
	Salon du livre				
CASTRUM DU POMMIERS	Médiévales St Félix	500	11600	750	750
ROCK SCHOOL BARBEY	Ouvre la voix	1500		1500	1000
COMITE DE JUMELAGE	jumelage	1000	9650	1000	1000
MAIRIE DE BLASIMON	Marché des producteurs	2000		2000	2000
ESAT	Les lectoriales	250		250	250
COMITE DES FETES DE CAUMONT	Société des fêtes de Caumont	0,00	12990	700	700
LES BLASIMOTARDS	Festival motos	200,00	1095	200	200
ACL	Exposition peinture	300,00	1310,00	300	500
LA TROUPE	Manifestation théâtre	oui		500	500
			TOTAL	16700	15400
manifestations non réglées en 2010 (les médiévales)					500
manifestations non réglées en 2010 (le salon du livre)					250
			TOTAL	16700	16150

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire valide le montant réservé à chaque association et se réserve le droit de verser la subvention sur présentation du bilan moral et financier accompagnée de l'attestation d'assurance.

Il est rappelé, selon notre engagement pris en 2009, le renouvellement de la convention pour la gestion de l'animation de la taxe de séjour avec l'OTEM. Son coût est de 1840 € TTC.

CREATION COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE

Pourquoi une commission intercommunale pour l'accessibilité ?

La création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées est obligatoire pour les EPCI compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus.

Elle est arrêtée et présidée par le président de cet établissement.

Elle exerce ses missions dans la limite des compétences transférées au groupement. Les Communes membres de l'établissement peuvent également, au travers d'une convention passée avec ce groupement, confier à la commission intercommunale tout ou partie des missions d'une commission communale, même si elles ne s'inscrivent pas dans le cadre des compétences de l'EPCI. Lorsqu'elles coexistent, les commissions communales et intercommunales veillent à la cohérence des constats qu'elles dressent, chacune dans leur domaine de compétences, concernant l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

Ses missions sont :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.
- établir un rapport annuel présenté en conseil municipal.
- faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.

La commission sera composée de :

Jean Favory (Blasimon), Pierre Tomada (Sauveterre de Guyenne), Nicole Bonnamy (St Sulpice de Pommiers), Christiane Fouilhac (Castelviel), Patrick Maumy (Daubèze), Didier Lamouroux (Gornac), JM Viaud (Mauriac), André Gouache (St Martin du Puy), Francis Lapeyre (St Hilaire du Bois), Serge Duru (St Brice), Bruno Bernard (St Martin de Lerm), Bernard Rébillou (St Félix de Foncaude), Bruno Limouzin (Mourens), Philippe Pagotto (Caumont), Anne Catherineau (Coirac), Marie-Christine Lavenier, Conseillère Générale suppléante.

Les associations suivantes sont représentées par :

- L'ESAT ST JEAN de ST BRICE, par Patrick Deloubes
- L'ESAT VOIR ENSEMBLE DU PUCH, par Benoît Puaud
- CLUB DES AINES DE SAUVETERRE, par Annie Perrez
- CLUB DES AINES DE BLASIMON, par M. Vanesse

- CCAS de SAUVETERRE, par Patrick Barrière

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire valide la composition de la commission intercommunale.

Avancement sur le PAVE :

- les communes de Sauveterre et Gornac : le cabinet a commencé la démarche.
- pour les autres communes, Patrick Maumy informe que le cabinet doit commencer la démarche courant semaine prochaine.

TRAVAUX ELARGISSEMENT ROUTE GABACHOT

Serge Duru informe que les travaux d'élargissement de la route de Gabachot sont sur le point d'être terminés. La réception est prévue fin de semaine prochaine.

Il est présenté un devis complémentaire correspondant aux 4 entrées des riverains ainsi qu'une traversée de route. Le montant s'élève à 18 369.84 € ht, soit 21 970.33 € TTC.

Le coût de l'élargissement de cette voie, comprenant, les honoraires, l'enfouissement des réseaux et le revêtement s'approche de 153 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte le devis complémentaire.

- **Point avancement travaux de voirie**

Serge Duru donne un bref compte rendu des travaux qui avancent bien et devraient se terminer courant juin. La réception est prévue les 6 et 7 juillet.

MULTI-ACCUEIL - AVENANT

Patrick Maumy présente l'avenant concernant l'entreprise CHAUAUX sur le lot maçonnerie, gros œuvre.

Etant donné l'offre initiale de l'entreprise et après discussion avec le bureau de contrôle, cette dernière propose un système de fondation différent de celui décrit dans le CCTP.

La solution proposée offre toutes les garanties avec une qualité des prestations « plancher porté » supérieure.

De plus, elle génère une moins value de 3 612.82 €HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte l'avenant proposé.

- Lot 1 – CHAUAUX Moins value d'un montant de 3 612.82 € HT.

Patrick MAUMY informe l'assemblée que les critères de l'ADEME se sont renforcés concernant la géothermie ; la subvention attendue ne sera pas attribuée.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Point ZDE :

Le Président rappelle que l'enjeu pour notre CDC est de produire 20% de l'énergie consommée sur le territoire à partir des énergies renouvelables : bois énergie, photovoltaïque, éolien.

- La production de Bois Energie est en place sur le territoire avec l'entreprise Castelmoron Bois à St Sulpice de Pommiers. Cette structure alimente, via l'USTOM, le réseau de chaleur de Gironde S/ Dropt, de Pellegrue, de St Pierre d' Aurillac. Des projets de réseaux de chaleur sont à l'étude à St Brice, Gornac et Mauriac.
- Le permis de construire d'une ferme PHOTOVOLTAIQUE est en cours sur la commune de Gornac. Cette ferme produira le besoin en l'électricité de 3000 personnes (hors chauffage).
- Après 2 ans de mesure du vent nous envisageons l'implantation de 5 éoliennes sur une zone située aux confins des communes de Blasimon, Mauriac et Cleyrac. 5 éoliennes, selon leur puissance, produisent l'électricité de 9 à 18000 personnes (hors chauffage).

Le Président informe qu'une nouvelle rencontre aura lieu avec ABOWIND, les maires et les propriétaires concernés le jeudi 9 juin à 18 h 30 à Mauriac. Puis des permanences et des visites seront mises en place pour les habitants et les scolaires. Enfin, une réunion publique sera organisée.

Il informe que l'ADEEM (Association de Défense de l'Environnement en Entre Deux Mers) lors de son assemblée générale du 13 mai dernier a proposé ses services dans le cadre de la conception de ce projet auquel elle est favorable.

Le Président propose qu'à l'issue du processus d'information et de concertation, un référendum soit organisé –fin 2011- auprès de la population (loi 2003 sur les référendums l'initiative locale). Les services de la CDC se renseignent pour connaître les modalités. Après le référendum, si la population est d'accord, une ZDE (Zone de Développement de l'Eolien) sera créée pour accueillir 5 éoliennes.

Le conseil communautaire est favorable à l'idée du référendum.

Informations diverses

- Achat d'une bibliothèque de photos sur l'ensemble des communes afin de réaliser dans un 1^{er} temps la plaquette touristique : devis de Champ de Pub pour 1794 €. Accordé à la majorité. Daniel Barbe et Denis Marniesse votent contre. Ils pensent que les communes ont déjà des photos à proposer.
- CDCI : le Préfet a notifié le rapport à chaque commune ou collectivité. A partir de cette date, un délai de 3 mois est prévu pour donner un avis. Le Président a proposé à Madame la Sous Préfète d'organiser des réunions sur le territoire pour en parler avec les CDC concernées. Il rappelle la position de notre CDC qui est contre une fusion avec une communauté de communes voisine mais prête à accueillir les communes de notre bassin de vie qui le souhaitent. En conséquence, le Président demande que chaque conseil municipal définisse le bassin de vie pour la prochaine réunion de bureau.

- Charte signalétique : il est demandé de transmettre la délibération de la validation de la charte signalétique à la cdc.
- Fête du jeu et des associations : Francis Lapeyre rappelle la manifestation et remet une invitation à chacun accompagnée du programme.

Réunion bureau : Lundi 6 juin à 18 h 30. Le major Poisson présentera le bilan du canton 2010 de la gendarmerie en présence des maires des communes Ruch et Mérignas.

Prochain Conseil Communautaire : Lundi 20 juin à 18 h 30 à St Sulpice de Pommiers

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 21 h 00.

